



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

DÉROGATION MINEURE
DM2018-00021

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **14 janvier 2019**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2018-00021**.

Cette demande, déposée par la propriétaire du terrain situé sur le chemin de Dublin, concernant le lot 5 768 017 dans la zone H-26, visant la construction d'un bâtiment principal avec une implantation dérogatoire. La grille de spécifications de la zone H-26 du *Règlement de zonage 352* prescrit que la somme des marges latérales du bâtiment principal doit être d'au moins 10 mètres. L'élément dérogatoire est donc la somme des marges latérales de 8,97 mètres du bâtiment principal projeté.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 14 janvier 2019 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick, Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 12^e JOUR DE DÉCEMBRE 2018

Le directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint,
Me Sylvain Déry, avocat, M.B.A. Adm. A, OMA